



Titre de séjour vie privée vie familial

Par **seldy**, le **25/09/2010** à **14:34**

Bonjour,

je suis une étudiante étrangère et le préfecture m'a envoyé l'année dernière un courrier stipulant que je ne pouvais plus renouveler mon titre étudiant en master physique après 2 renouvellements. Du coup avec mon bac+3 et le couteau sous la george, mon ami et moi même avons décidé de nous pacser.

Après avoir lu diverses sites et vu quelques assos je vais demander le titre de séjour vie privée et vie familiale.

J'ai aussi en cours une demande de naturalisation car mon père était français.

Avec tout ça mon avocat me dit que c'est pas gagné. et que je peux recevoir une OQTF.

Qu'en est-il dans ces cas là?

Vous remerciant beaucoup de vos réponses.

Par **amajuris**, le **26/09/2010** à **00:28**

bjr,

le pacs ne donne pas droit automatiquement à un titre de séjour.

c'est un élément d'appréciation des liens personnels avec la France.

cdt

Par **mimi493**, le **26/09/2010** à **11:44**

Une demande de naturalisation en étant en situation irrégulière, j'ai un doute là.